

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41
Code Français A Z

Abonnés au Téléphone

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs.

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens-spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement,
au nom de la Commission du Budget,
par M. MARCEL SEMBAT, Député de la
Seine, Rapporteur du Budget des Postes
Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis M. de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-Président : M. Max Vincent, Avocat à la Cour, 96, rue de la Victoire, Vice-Président du Touring-Club de France. Tél. 211-45.

Trésorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membre : M. E. Archdeacon, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

D^r Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 20, rue de Penthièvre. Tél. 518-17.

A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 538-82.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

P. Munier, 6, rue de Seine. Tél. 822-08.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boileau. Tél. 143-96.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.
Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron. Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

PROPAGANDE

Au moment où l'Administration, sous la pression créée par notre Association, se décide enfin à demander aux Pouvoirs Publics une partie, tout au moins, des fonds nécessaires à la réforme du système téléphonique, il devient de plus en plus nécessaire que nous ayons avec nous, dans la nouvelle campagne qui va s'ouvrir, **LE NOMBRE**, sans lequel toute influence est forcément stérile.

Nous prions donc instamment nos Adhérents de faire tous leurs efforts pour nous recruter, dans leur entourage, de nouvelles adhésions, tenant à leur disposition des carnets d'adhésion.

NOTRE PÉTITION

Nous venons de terminer notre pétitionnement qui a obtenu le plus grand succès auprès des abonnés au téléphone.

Nous avons recueilli PLUS DE VINGT-CINQ MILLE SIGNATURES, sans compter nos sept mille adhérents protestataires de fait. C'est dire que *les trois quarts environ des abonnés parisiens* nous ont donné leur appui.

Nous les remercions vivement de leur empressement. La portée d'une semblable manifestation est considérable et ne peut manquer d'agir fortement sur les pouvoirs publics.

Dès la rentrée des Chambres, nous déposerons la pétition complète, et nous agirons énergiquement et de toutes les manières pour que les réformes téléphoniques soient enfin accomplies dans le plus bref délai

NOS REMISES

Nos adhérents trouveront à la fin du Bulletin la liste des remises qui leur sont consenties par de nombreuses maisons de commerce et établissements divers.

Cette rubrique paraîtra régulièrement dans tous les numéros.

Nous prions ceux de nos adhérents qui désireraient figurer dans cette liste de nous en aviser en nous faisant connaître les conditions qu'ils offrent à leurs collègues.

SOMMAIRE

	Pages
A propos de la grève des facteurs	3
Toujours les piles primaires	3
La maison mystérieuse de la rue Las-Cazes	4
Une perle	5
Un bouchon !	5
Le « Rêve » de M. Bérard	5
Échos de partout	6
La crise téléphonique et le personnel	7
Les imperfections de notre réseau téléphonique	9
Un exemple à suivre	11
Tribune des abonnés	12
Remises à nos adhérents	14

A PROPOS

DE LA GRÈVE DES FACTEURS

A qui la faute ?

La grève des facteurs, qui a porté si fâcheusement le trouble dans les affaires, a révélé une fois de plus l'extraordinaire gâchis qui règne dans l'Administration des P. T. T.

Nous n'avons pas à discuter ici la question du syndicat des agents et sous-agents des postes. Mais il est certain que les facteurs ne se seraient jamais mis en grève, s'ils n'avaient été poussés à bout par la déplorable administration de M. Bérard.

Les agents et sous-agents des P. T. T. sont depuis longtemps écoeurés et excédés du favoritisme éhonté qui sévit à tous les degrés de l'échelle. Ils sont surmenés par suite du mauvais fonctionnement des services et de l'outillage préhistorique et déplorable qu'ils ont entre les mains.

On dit souvent que gouverner, c'est prévoir. Si M. Bérard n'avait pas méconnu cet axiome élémentaire, si, au lieu d'employer son temps à inaugurer des établissements publics de toutes sortes, à soigner sa réélection, à caser ses favoris, il s'était occupé sérieusement de son service, il se serait rendu compte du mécontentement de son personnel, il en aurait découvert les causes et les remèdes, il aurait réalisé les réformes nécessaires que l'on réclame, depuis longtemps, de tous côtés. Et il aurait évité ainsi, sans aucun doute, la grève des facteurs.

Les sous-agents des P. T. T. ont eu le courage de proclamer son incapacité et de voter sa déchéance. On pourrait maintenant demander l'avis des abonnés au téléphone sur la question !

Toujours les Piles Primaires

L'Administration dans l'exposé de son projet de loi spécial relatif aux améliorations téléphoniques, propose de réduire l'emploi de la Batterie centrale à la manœuvre des signaux d'appel et de fin de communication, et de maintenir les piles primaires aux postes d'abonnés; prenant pour prétexte de cette restriction d'emploi que l'application de la Batterie centrale *intégrale*, c'est-à-dire appliquée aux signaux du bureau et aux microphones des postes d'abonnés, *ne peut exercer aucune influence favorable sur la rapidité des communications.*

Il est difficile d'accumuler autant d'erreurs en si peu de mots.

En effet, le double appel est un vieux système abandonné depuis plus de dix ans partout où il a été mis à l'essai; l'Administration est donc bien mal venue de chercher à l'introduire en France comme une innovation.

Quant à prétendre que le maintien des piles primaires aux postes des abonnés n'influe, ni sur la rapidité, ni sur la qualité des transmissions, c'est tout simplement une hérésie scientifique.

Il n'y a qu'à se rappeler que les piles primaires sont sujettes à se polariser, à s'épuiser, à se détériorer; et qu'il est inévitable, même en supposant un service d'entretien, bien organisé (ce qui n'est malheureusement pas le cas), d'avoir sur un grand nombre de piles d'un réseau téléphonique, une fraction importante de ces piles hors de service; c'est-à-dire, mettant les abonnés de ces postes dans l'impossibilité absolue de causer.

Si donc, dans ce réseau téléphonique, on demande une communication, on risque, dans les limites de la susdite fraction du nombre des piles mises hors de service, d'être alors relié à un abonné qui est dans l'impossibilité absolue de répondre, puisque sa pile est mise hors de service.

Or, il est hors de doute, que, tant que la conversation n'a pas pu avoir lieu entre les deux abonnés, la communication ne peut être virtuellement considérée comme établie. Il est donc ainsi prouvé, par A + B, que la rapidité de la mise en communication est directement influencée par la pile primaire du poste de l'abonné. Non seulement, la rapidité est enrayée, mais les deux abonnés ainsi reliés sont inutilement immobilisés et leur temps est perdu. Mais c'est peut-être là une quantité négligeable pour l'Administration...

De même, si un abonné dont la pile est défectueuse veut demander une communication, il sera dans l'impossibilité de causer avec la téléphoniste du bureau central. Comment encore, dans ce cas,

peut-on prétendre que la pile primaire n'influe pas sur la rapidité de la mise en communication ?

En résumé, le maintien de la pile chez les abonnés rend impossible l'adoption d'un grand nombre de facilités dont jouissent les postes à Batterie centrale *intégrale*, de ce fait, l'Administration met ses abonnés dans un état d'infériorité qui influe d'une façon directe sur la rapidité des mises en communication.

LA MAISON MYSTÉRIEUSE

DE LA RUE LAS CAZES

Abonnés du téléphone, mes frères, que celui d'entre vous qui n'a jamais été dans l'obligation d'avoir recours, en désespoir de cause, au bureau des réclamations (728-00), me jette la première pierre. En faisant cette proposition, je crois ne pas devoir craindre beaucoup — et pour cause — la lapidation, et je me donne ainsi un petit vernis de bravoure gratuit et non obligatoire.

Mais combien, parmi mes co-abonnés, s'en est-il trouvé qui, à leur demande à la demoiselle du téléphone du 728-00, ont reçu la réponse « Pas libre » ???? Mettons N+1 pour éviter les discussions.

Par quelles ruses d'Apache ? Par quels moyens machiavéliques ai-je pu constater de visu le fonctionnement de ce bureau ? C'est un mystère, et les mystères ne s'expliquent pas, on doit les croire sans les discuter.

Qu'on s'imagine un hôtel ultra-moderne, bâti et agencé avec le style de notre III^e République. Entrée majestueuse encombrée d'huissiers à livrée éclatante et aux mollets en saillie. Escalier en mosaïques de bois aussi rares qu'anciens avec rampe monumentale de fer forgé ou plutôt *forgée* par un primitif aussi génial que du reste inconnu, larges vestibules somptueux et clairs ornés de nombreuses portes derrière lesquelles il se passe peut-être quelque chose. J'ai pu franchir (comment ? je l'ai déjà dit, c'est un mystère) une de ces portes, et voici ce que, spectateur invisible, mais voyant, j'ai vu :

Un bureau immense à donner le vertige, haut lambrissé et décoré avec un goût exquis, presque un ameublement de boudoir. Près d'un bureau en chêne massif provenant sûrement de l'arbre historique sous lequel Saint Louis aimait à jouer au Bon Juge, mollement allongé dans un fauteuil flemmatoire de l'ultra dernier cri, entouré d'un tas d'ustensiles plus nickelés les uns que les autres (est-ce par symbolisme ?) un blond jeune

homme soutenait près de son oreille, d'une main négligente quoique virile, un appareil téléphonique « à main ».

Au-dessous, c'est-à-dire à distance respectueuse du blond jeune homme, un secrétaire, chauve celui-là, tel Willy ou le sympathique chef d'orchestre Luigini, ployant les épaules sous le poids d'une besogne accablante, transcrivant probablement la conversation du blond jeune homme, laquelle conversation se traduisait ainsi :

« Donc, Monsieur, je résume : vous vous plaignez d'avoir appelé votre bureau à 8 h. 45 du matin et, après 45 minutes d'attente et de sonnerie, avoir demandé le 902-36. Ensuite, pendant un espace de 35 minutes environ vous n'avez obtenu aucune réponse. Puis on vous a mis en communication avec le 255-72, qui, je le reconnais, a peu de similitude avec le numéro demandé. Sur nouvelle demande à votre téléphoniste, et après une nouvelle attente de 55 minutes, il vous a été répondu qu'il y avait probablement erreur et qu'on allait aviser. Puis vous êtes resté trois quarts d'heure sans réponse, malgré de nombreux appels de votre part. Qu'au bout de deux nouveaux quarts d'heure on vous a répondu que les lignes de La Roquette étaient encombrées pour le moment et qu'il n'y en avait pas de libres. Qu'après de nouvelles et nombreuses demandes entremêlées de péripéties diverses, on vous a mis en communication avec le 524-83, puis le 619-40, le 406-75, le 347-25, le 100-16, et avec plusieurs autres abonnés dont vous ne vous souvenez pas exactement des numéros. Qu'entre temps vous avez été mis en tiers sur plusieurs conversations d'autres abonnés. Qu'à bout de patience, vous avez demandé la surveillante — qui n'était pas libre — le commis principal du bureau qui vous dessert — pas libre également ; le bureau des réclamations — même réponse, et qu'enfin, à l'heure présente, 5 heures 10 minutes du soir, vous parvenez seulement à me transmettre le récit de ces petits désagréments. Que, depuis ce matin, vous n'avez pas quitté le récepteur, que vous avez un engourdissement des deux bras (très admissible du reste), un violent mal de tête ; que vous n'avez pas encore déjeuné (en effet, il est tard), et que, surtout, vous n'avez pas encore obtenu le 902-36, demandé depuis ce matin. Tout cela est évidemment très ennuyeux pour vous, mais nous allons faire une enquête et nous nous empresserons de vous en faire connaître le résultat. Monsieur, j'ai l'honneur de vous saluer. »

Pendant ce monologue, un peu long du reste, le fidèle secrétaire écrivait toujours sans discontinuer, et sans que son attention eût l'air de se laisser distraire par quoi que ce fût.

Le jeune homme blond déposa négligemment son appareil téléphonique, roula une cigarette de

blond tabac, prit sa canne, endossa son pardessus et sortit.

Onze secondes $3/4$ après que l'huis se fut refermé, le secrétaire remit en ordre les feuillets épars devant lui et, en moins de temps qu'il faut pour l'écrire, déambula à son tour, me laissant seul, maître de la place.

Poussé par une légitime curiosité, je jetai un coup d'œil rapide sur les feuillets que la minute d'avant le secrétaire noircissait avec tant de frénésie, en pensant en moi-même que la pauvre téléphoniste, cause indirecte ou réflexe de toutes ces tribulations, allait « prendre quelque chose pour son rhume », quand ce formidable rapport arriverait sous les yeux du grand chef. Soudain, les bras m'en tombèrent (je les ai, du reste, ramassés avant de partir). Sur la feuille supérieure de ce que je croyais être le résumé de la plainte du malheureux abonné, je lus textuellement ceci :

Myrtil. — Vous !

Lucile. — Moi !

Myrtil. — Ciel !

Lucile. — Dieux !

Arthus. — Ma sœur !

Jeannine. — Mon frère !

La duchesse. — Lui !

Le duc. — Elle !

Jean. — Madame la Duchesse est servie.

Fin du 6^e acte.

Horreur ! le fidèle secrétaire commettait ou transcrivait des scénarios pour le Français ou l'Odéon, ce four crématoire des théâtres subventionnés par une Administration que l'Europe ne songe guère à nous envier — en ce moment du moins !

M.-V. POMPIGNAC.

UNE PERLE

Du *Professionnel* (des postes) cette stupéfiante nouvelle :

« Dans la liste des médailles d'or de la Mutualité publiée au *Journal Officiel* nous sommes heureux de relever le nom de M. Bérard (Alexandre), sous-secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes.

« Cette distinction est sûrement méritée.

« La mutualité vient en aide aux camarades et coassociés dans le besoin. C'est pour cela qu'en

bon mutualiste, M. Bérard a voulu faire des heureux, en jetant à la rue ses collaborateurs les plus modestes — les facteurs à 3 fr. par jour »

On n'est jamais trahi que par les siens !

Un Bouchon !

Voici un nouveau procédé — aussi ingénieux que bizarre — de notre chère Administration, pour augmenter encore, si possible, la difficulté des communications téléphoniques. Quand nous serons à cent...!

Un de nos abonnés nous demande, en effet, si nous ne pourrions pas lui donner quelques éclaircissements sur « le système du bouchon ». Il a eu connaissance de ce singulier procédé par la réponse que lui fit l'Administration à la suite d'une plainte motivée par le mauvais fonctionnement de son appareil. Dans ce communiqué, il était dit textuellement que peut-être l'appelant s'était trompé, ou que, « si par hasard l'accident venait du service, c'est qu'on aurait, par mégarde, dans un poste vous reliant, mis un bouchon sur votre numéro » (!!)

Il paraît qu'il existe ainsi une quarantaine de postes où on a mis des bouchons, et que, par accident, le bouchon peut interrompre une communication au lieu d'une autre.

Mais il y a tant de trous à boucher dans l'Administration des téléphones, que tous les bouchons des épiciers de France n'y suffiraient pas !

Le " Rêve " de M. Bérard

A propos du projet que M. Bérard a déposé sur le bureau de la Chambre, le *Matin*, dont les attaches officieuses sont bien connues, publiait, il a quelque temps déjà, un article dans lequel on pouvait lire le paragraphe suivant :

Ce système lumineux — sans calembour — s'appelle : le système de la Batterie Centrale, terme militaire et ronflant s'il en fut ! Il a, comme je vous l'ai dit plus haut, donné des résultats merveilleux à New-York, où, d'après les statistiques officielles, le temps qui s'écoule entre l'appel de l'abonné et la réponse de la téléphoniste ne dépasse jamais six à sept secondes..... Six à sept secondes, quel rêve, quel idéal !

Ainsi présentée, la question était mal posée et pouvait induire le lecteur en erreur en lui faisant croire que l'Administration proposait l'adoption de la Batterie Centrale intégrale. Il était de notre devoir de relever cette erreur et de remettre les choses au point.

Notre président écrivit alors au rédacteur en chef du *Malin* la lettre suivante, que notre confrère a fort courtoisement insérée :

Monsieur le Rédacteur en chef,

Il y aurait certainement un moyen de réaliser ce que, dans l'article paru le 14 courant dans le *Malin*, concernant la réforme téléphonique, on qualifie de « rêve » et d'« idéal », savoir, la communication téléphonique obtenue, comme à New-York, en six à sept secondes.

Ce serait, tout simplement, d'appliquer à Paris le système de la Batterie Centrale, tel qu'il est appliqué à New-York, c'est-à-dire, comme son nom l'indique du reste, avec une source centrale d'énergie, supprimant ainsi les piles primaires chez les abonnés, une des causes fondamentales du mauvais fonctionnement du téléphone à Paris.

La Batterie Centrale que l'Administration se propose d'appliquer à Paris, et qui n'aura rien de central, puisqu'on conserve la diffusion des sources d'énergie, n'est en réalité qu'une demi-mesure entraînant, par la force même des choses, de nouvelles et coûteuses transformations de matériel dans un temps prochain.

Et les quelques millions qui seraient nécessaires actuellement pour la transformation complète en Batterie Centrale, assurant ainsi la communication, comme à New-York, en six à sept secondes, seraient vite récupérés par les économies résultant de la suppression de cette multiplicité de piles primaires chez les abonnés.

En espérant que, pour l'édification de vos lecteurs, vous voudrez bien insérer ces quelques lignes, veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments très distingués.

*Le Président de l'Association des Abonnés
au Téléphone,*

MONTABELLO.

ÉCHOS DE PARTOUT

Progrès téléphoniques... à l'étranger.

De tous côtés, on signale des progrès importants accomplis en téléphonie.

C'est l'Allemagne qui, après avoir modifié ses tarifs, a autorisé l'installation de bureaux secondaires chez les particuliers, ce qui leur permet de communiquer directement avec les personnes disposant également de ces postes secondaires, et de communiquer directement avec les centrales.

En Danemark, le développement du téléphone est considérable. On compte, en effet, 17 postes téléphoniques par 1.000 habitants, et la seule compagnie des téléphones de Copenhague compte 24.000 abonnés. Il y a surtout des compagnies privées de téléphones dans ce pays; et, à côté des 7.000 kilomètres environ de lignes appartenant à l'Etat, ces compagnies en comptent plus de 172.000. Pendant la dernière année dont nous ayons les chiffres, le nombre des abonnés des compagnies particulières a augmenté de 6.000.

Le téléphone s'installe en ce moment en Afghanistan, dont le réseau sera réuni à celui du Turkestan.

Au Japon, l'ingénieur Kimura annonce qu'il vient de découvrir un système de téléphone sans fil.

Il n'y a qu'en France qu'on s'embourbe de plus en plus dans la routine. Si M. Bérard envoyait une mission d'études en Afghanistan? Son administrateur pourrait prendre de bonnes leçons à Caboul (qui rime si richement avec « maboul » !)

*
* *

Une vérité.

Du *Journal des Postes* :

Vérité. — « Les fonctionnaires sont comme les livres d'une bibliothèque. Ce sont les plus hauts placés qui servent le moins ».

On ne peut aller à l'encontre de cette pensée, en ce qui concerne la belle « gérance » de l'Administration postale.

Les aigles, ou plutôt les crapauds-volants, qui dirigent tout à tort et à travers, en sont la démonstration la plus probante.

*
* *

Un comble.

Un de nos adhérents nous en signale une « bien bonne » de notre inénarrable Administration téléphonique.

Ayant demandé le 728-00, ce fut la surveillante de son bureau, qui vint lui répondre après un long silence en lui faisant cet aveu dépouillé d'artifice :

— Excusez la téléphoniste : elle est nouvelle et n'est pas au courant.

Jusqu'à quand, conclut fort justement notre adhérent, paierons-nous 400 francs par an pour faire l'apprentissage des demoiselles du téléphone ?



LA

Crise téléphonique & le personnel

**Un rapport des dames employées.
Réquisitoire contre l'administration. — La critique
de l'outillage téléphonique.**

Nous donnons ci-dessous des extraits d'un rapport fort intéressant qui a été élaboré par la commission centrale d'études des groupes téléphoniques, et présenté par le conseil d'administration de l'A. G. des employés à M. Bérard.

On verra que les employés sont sévères vis-à-vis de l'Administration — dont ils connaissent trop bien les procédés ! — et qu'ils réclament énergiquement une réforme rapide et radicale de notre déplorable outillage téléphonique.

Faisant allusion aux crédits demandés par le gouvernement pour la réfection du matériel, le rapport déclare :

La raison d'être même de l'A. G. exige d'une façon impérieuse que ses adhérents surveillent de près les destinées de ces millions, et qu'ils aident de tout leur pouvoir, l'Administration centrale à ce que les améliorations morales et matérielles projetées ne soient pas un mythe et que les fonds ne disparaissent pas dans le tonneau des Danaïdes.

Il est donc de notre devoir de démontrer, une à une, ce que doivent être, d'après nous, qui sommes les prolongements pensants et intelligents de l'outillage mécanique, les réformes préconisées pour assurer un bon fonctionnement du service dans l'intérêt du public, de l'Administration et du personnel.

En entrant dans le vif du sujet on peut classer comme suit les causes du mauvais fonctionnement de notre service :

1° Insuffisance du personnel par rapport à l'accroissement constant du nombre des abonnés et du trafic :

2° Manque de lignes (occasionnant un surmenage cruel du personnel) :

3° Système défectueux de l'outillage, sa vétusté et son mauvais entretien (constituant une impossibilité matérielle d'assurer un service même passable).

Voici les critiques qui concernent le matériel :

Le système défectueux de l'outillage, sa vétusté et son mauvais entretien sont des entraves continuelles au bon fonctionnement du service et sont autant de causes de surmenage et de fatigue pour l'employé.

De vieux meubles devenus impropres au service, tels que ceux des 100, 300, 800, doivent être remplacés le plus rapidement possible.

Dans les nouveaux multiples qui seront construits, il serait bon de veiller à ce que l'Administration, sous prétexte d'économie, ne se serve pas d'un métal oxydable, tel que le cuivre, pour l'intérieur des « jacks ». Une fois ces jacks oxydés, le contact se produisant mal ou pas du tout, il s'ensuit des interruptions continuelles et la sonnerie de l'abonné ne parvient pas au bureau.

Depuis février 1904, il a été construit des meubles système Standard. Or, ce système sur lequel on comptait beaucoup, fut une profonde désillusion ; il est inférieur aux anciens systèmes, à tous les points de vue : rendement, qualité, commodité et rapidité.

Comme rendement, puisque l'on ne peut même servir 95 abonnés ; comme qualité, parce que les dérangements sont plus nombreux ; comme commodité et rapidité, parce que les abonnés ne sont pas multiplés. En général, les abonnés d'un même bureau causant beaucoup entre eux, le multiplage est de beaucoup préférable au non multiplage pour la rapidité des mises en communication.

Il est important de ne pas passer sous silence le mauvais emploi qui a été fait des crédits demandés jusqu'à ce jour. Le meuble du 4^e étage de Gutenberg a coûté 1.400.000 fr. et n'a pu encore être mis en service, étant de construction défectueuse ; pour le mettre en état de servir, il est demandé 1.210.000 fr. ; il reviendra donc à 2.600.000 fr.

Celui de Passy-Sablons (le bureau n'est pas encore ouvert) a coûté 700.000 fr. ; il est demandé plus de 300.000 fr. ; il reviendra donc à un million.

Les fiches mauvaises devraient être remplacées immédiatement, mais il n'y en a pas dans les ateliers, les clés sont défectueuses et produisent des interruptions. Quant aux appareils transmetteurs et récepteurs, l'on en manque absolument, et si, par hasard, il y en a quelques-uns de rechange, ils sont plus mauvais que ceux que l'on vient de quitter.

Les annonceurs ne fonctionnant pas sont un temps infini avant d'être réparés, alors qu'il ne faut que quelques minutes pour les remettre en état.

Et tout cela pour quelles raisons ?

Parce qu'il n'y a pas d'argent pour les réparations trop onéreuses — parce que les ouvriers mécaniciens ne sont pas assez nombreux — parce que l'Administration n'a pas pris les précautions indispensables pour qu'ils puissent accomplir leur service avec compétence et rapidité....

Service interurbain.

Le service interurbain, installé au bureau de Gutenberg, devient de jour en jour d'une exécution plus difficile, en raison du manque de place, de l'accroissement continu du nombre des circuits et, par suite, des communications. Il y a 51 tables à l'interurbain plus une pour les avis d'appel. Une téléphoniste a trop de circuits à desservir : elle en a au moins six, et deux employées sont affectées à chaque table ; une employée ne pouvant prendre les appels et passer les communications à elle seule, il est donc absolument urgent de faire des réformes à l'interurbain.

Il est de toute nécessité d'agrandir le bureau, de mettre de nouvelles tables, de décharger celles existantes, de façon à ce que chaque téléphoniste n'ait que trois circuits à desservir. Elle pourra alors fournir un travail parfait à la satisfaction de l'abonné qui sera plus vite et mieux servi. L'Administration y trouvera son bénéfice, parce que chaque circuit, surveillé attentivement par l'employée, rapportera le maximum de rendement, ce qui est très loin d'exister actuellement.

La téléphoniste, moins surmenée, pourra exécuter un bon travail, surveiller ses communications, et ne sera pas forcée de croire sur parole les abonnés qui abusent de la situation et bénéficient, l'employée n'étant jamais en mesure d'affirmer s'il ne s'est pas passé d'incidents pendant la communi-

tion (coupure, friture, interruptions, etc.), de la crainte qu'elle peut avoir des réclamations.

Il n'est pas besoin pour cela d'une augmentation sensible du personnel, mais de l'emploi utile de toutes les unités, une partie du personnel faisant un travail secondaire ou prenant les appels.

Chaque téléphoniste n'ayant que trois circuits à servir, pourrait prendre elle-même ses appels.

Il est indispensable de même qu'au service des abonnés, que le matériel, fiches, conjoncteurs, etc., soient vérifiés souvent et remplacés ou réparés aussitôt reconnus défectueux. Il serait urgent d'avoir de très bons appareils, aussi légers que possible, pour rendre le travail moins pénible.

Le service du laboratoire a pour mission de vérifier les dérangements sur les fils. Le personnel y est insuffisant, de même que le matériel de vérification, et lorsque, en cas de perturbations atmosphériques, tempêtes en hiver, orages en été, il y a des quantités de circuits impraticables, le service est souvent interrompu plusieurs jours, faute de personnel de vérification ; ici, encore, les intérêts du public et du Trésor sont en jeu.

Les schwitching, avec certains bureaux, spécialement la Villette et la Roquette, sont tout à fait insuffisantes, et tous les jours il y a des manques de lignes préjudiciables à la rapidité du service.

L'exploitation défectueuse du service téléphonique, au point de vue économique, pour une partie de la France très industrielle et très commerçante, la région Sud-Est, attire certainement l'attention. Cette région, qui comprend des villes comme Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, l'Italie, la Savoie, la Suisse avec ses stations estivales, est desservie par cinq circuits.

Les communications avec l'Italie ayant la priorité sur les françaises, les communications officielles en grand nombre ayant aussi la priorité, les circuits étant souvent défectueux sur cette ligne, il ne reste plus aux abonnés qu'à s'armer de patience et attendre jusqu'à 4 heures ou plus tard, les communications souvent demandées avant 9 heures le matin.

Il faudrait donc établir des circuits directs avec Grenoble, Saint-Etienne, Avignon, la Savoie et la Suisse, et au moins 4 circuits pour Lyon direct et l'Italie. On aura une idée du trafic formidable qui passe sur ces cinq circuits en disant qu'il y a environ 2.000 localités desservies.

Il serait urgent de faire une réglementation plus sévère des communications officielles pour qu'il n'en soit pas fait abus par les employés des ministères qui encombre les circuits sans contrôle au détriment du public et du Trésor....

Instructions.

Il serait peut-être utile de donner des instructions précises aux abonnés, en vue de se servir, d'une façon pratique, de l'appareil téléphonique.

Minime est le nombre des abonnés qui consent à tenir compte des recommandations qui sont inscrites aux premières pages de l'annuaire. Ils se plaignent de la lenteur des mises en communication et des incidents nombreux qui viennent interrompre ou gêner le service. Ces retards et ces inconvénients diminueraient, dans une certaine part, si le public lui-même, dont les besoins sont évidemment des plus légitimes, consentait à veiller aux instructions qui lui sont données.

Réclamations.

Lorsqu'un abonné fait une réclamation, il semble tout naturel de faire retomber toute la faute sur la téléphoniste, alors que l'on sait pertinemment

qu'elle n'est pas coupable ; et pour calmer l'abonné, le chef de bureau promet une punition pour l'employée et voici l'abonné satisfait.

Ne serait-il pas plus loyal de faire comprendre à l'abonné qu'il y avait encombrement, le prier de patienter, lui inspirer plus de confiance en sa téléphoniste, plutôt que de tendre à plaisir les rapports entre eux. Cette légende de la téléphoniste qui joue, qui s'amuse au lieu de faire son service, doit, à notre avis, avoir vécu.

Du reste, le jour où les promesses de la Commission technique s'accompliront, c'est-à-dire le jour où les abonnés obtiendront leur communication en 10 secondes, le service des réclamations n'aura plus de raison d'être.

Comité technique.

Enfin, une dernière observation reste à faire, elle n'est pas des moins intéressantes : Il s'agit du Comité technique.

Dans ce Comité, grâce aux efforts de l'A. G., des déléguées du personnel ont été admises, mais le nombre en est beaucoup trop restreint.

Il est donc nécessaire que le personnel y soit représenté en plus grand nombre et que les réunions de ce Comité aient lieu plus souvent.

De plus, avant de prendre une décision ferme sur une modification à apporter à l'outillage, ce Comité devrait faire une enquête générale parmi le personnel....

Hygiène.

Dans la crise téléphonique, la question de l'hygiène des bureaux tient une place considérable, car la régularité du service dépend en partie de l'assiduité et de l'état de santé de l'employée. Il est notoirement connu que les dames téléphonistes assurent un service des plus déprimants et des plus exécutants.

Les conditions dans lesquelles s'effectue le travail sont absolument défectueuses. Des milliers d'être agglomérés dans des locaux restreints, travaillant dans un air confiné, irrespirable, au milieu de nuages de poussières, grillant en été, comme dans une étuve, et exposés qu'ils sont en hiver, aux brusques transitions de température, deviennent ainsi la proie d'une foule de maladies.

Ce que l'on appelle l'hygiène moderne y fait totalement défaut.

Il est donc extrêmement urgent de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser un état de choses, qui d'abord est préjudiciable à la santé des employées et par cela même au bon fonctionnement du service....

Conclusions.

De l'exposé détaillé que nous venons de faire, il découle d'une façon absolue qu'il y a lieu de réaliser immédiatement les réformes suivantes :

1° Il faut presque doubler le personnel pour satisfaire au service public d'une façon normale, et en vue de l'augmentation du trafic et du déchargement des groupes ;

2° Augmentation des lignes auxiliaires ;

3° Déchargement immédiat des groupes de départ de 120 à 70 abonnés, étant donné le système actuel ;

4° Réorganisation du service d'arrivée : 1° ne pas donner accès sur les schwitching à plus de 10 employées ; 2° décharger les groupes de lignes à 12 lignes au plus ;

5° Vérification journalière et attentive du maté-

riel par des mécaniciens en nombre suffisant. — Création de nouveaux meubles, des multiples de préférence ;

6° Réorganisation de l'interurbain ; dédoubler les tables et ne donner que trois circuits à desservir par employée ;

7° Augmentation des lignes de banlieue ;

8° Suppression du service mixte et des 10 heures du soir ;

9° Hygiène : Aération plus rationnelle des bureaux et propreté. Visites inopinées dans les centraux par des Commissions civiles d'hygiène....

Au contraire des grands industriels qui, souvent, sacrifient des machines coûtant fort cher, pour en posséder d'autres plus perfectionnées et plus productives, l'Administration garde vers elle de vieux meubles hors d'usage.

Le téléphone est entré aujourd'hui dans nos mœurs, à l'état de besoin impérieux ; la vie à outrance ne nous permet plus d'écrire une lettre et d'attendre au lendemain la réponse. Le progrès, sous la forme du téléphone, étant à notre portée, il était tout indiqué de s'en servir sur une grande échelle. Au lieu de cela, l'on ajourne les nouveaux abonnements, et ceux qui ont pu l'obtenir sont si mal servis, il a été fait de ce téléphone une si mauvaise application, qu'en France, il est resté à l'état stationnaire.

En adoptant pour base les réformes précitées et en les réalisant à bref délai, on aura accompli une œuvre utile et humanitaire.

LES IMPERFECTIONS

De notre réseau téléphonique

M. Albert Reyner vient de publier sous ce titre, dans la *Grande Revue*, un intéressant article, dont nous reproduisons les principaux passages :

Croiriez-vous que la France a été l'initiatrice des communications téléphoniques ; que, la première parmi les nations européennes, elle a créé les réseaux urbains et que la première ligne interurbaine de notre vieux continent est celle de Paris à Marseille ? C'est dans un projet de loi présenté récemment à la Chambre que nous voyons citer cette antériorité dont le rédacteur du projet de loi paraît très fier. Franchement, il n'y a pas de quoi se vanter si l'on en juge d'après le fonctionnement de la remarquable Administration que l'Europe nous a peut-être enviée, mais qu'elle a eu le bon esprit de ne pas copier. Faut-il énumérer tous les désagréments auxquels on s'expose lorsqu'on a la fâcheuse idée de recourir à ce mode de communication ? Ils sont trop connus, et nous les avons tous plus ou moins éprouvés, aussi n'est-il pas nécessaire de dresser une liste qui commencerait aux discussions avec la *demoiselle du téléphone* pour finir par l'intervention judiciaire, car de pauvres diables d'abonnés ont été traînés sur les bancs

d'infamie pour avoir été irrespectueux envers les demoiselles de M. Bérard.

D'où provient l'infériorité de notre administration téléphonique comparée aux installations similaires de l'étranger ? Elle a pour origine l'imperfection des appareils ; ceux-ci sont loin de répondre en effet aux besoins actuels. D'autre part, on invoque l'insuffisance numérique du personnel. Les appareils sont trop vieux, peut-être pourrait-on dire que les demoiselles sont trop jeunes ; il devrait alors s'établir une compensation, mais, en fait, il y a accumulation de défauts ; la verdeur, la vivacité des demoiselles ne supplée pas à l'usure des appareils, loin de là, elle établit un courant de nervosité qui se communique aux abonnés plus rapidement que le courant électrique diminué en cours de transmission par le passage à travers des appareils hors d'usage.

Comme toujours, ici aussi bien qu'aux Postes, aux Télégraphes, aux Tabacs, l'Etat s'est ingénié à créer une administration, une maison de fonctionnaires avec tous ses rouages compliqués, au lieu d'organiser une exploitation commerciale. Le matériel a subi quelques modifications, mais celles-ci ont toujours été partielles, les additions d'appareils de systèmes divers qui en sont résultées n'ont eu d'autre résultat que de produire des complications dans le service. A l'étranger, il n'en est pas de même ; lorsque, par suite d'accroissement dans le nombre des abonnés ou de perfectionnements importants dans le mode de transmission, on reconnaît que les appareils utilisés ne répondent plus aux besoins, on opère, sans tergiverser, une transformation radicale ; à New-York, par exemple, le réseau a été ainsi transformé trois fois en seize ans. Nulle part plus qu'en France une semblable transformation s'imposait, puisque, de l'aveu même du projet de loi précité, de 1897 au 1^{er} janvier 1905 le nombre des réseaux s'est élevé de 470 à 3.999, celui des abonnés de 32.824 à 99.385, et celui des postes téléphoniques de 38.292 à 122.911. Or, malgré cette augmentation considérable du nombre des réseaux, des abonnés et des circuits, le personnel et le matériel n'ont subi que des modifications insignifiantes.

Le même document déclare que les plaintes du public portent moins sur la qualité de l'audition que sur la lenteur de la mise en communication et sur l'interruption brutale et sans avis des conversations. Il est décidément optimiste le rédacteur du volumineux travail qui vient d'être distribué aux Chambres, et s'il trouve que la transmission de la parole s'effectue dans de bonnes conditions, il n'est pas difficile, et il faut qu'il n'ait jamais fait usage des installations téléphoniques privées !

Il est un point que le projet de loi laisse de côté, c'est celui de l'abaissement du tarif d'abonnement.

Il est vraiment trop onéreux pour la généralité des abonnés, ce tarif, et il aurait besoin d'être fortement révisé. Pourquoi faire payer à un particulier qui utilise rarement son appareil une somme aussi forte, alors que les grandes administrations, les banques, les magasins, etc., qui font de la téléphonie un usage continu, ne sont pas soumis à une taxe plus élevée ? A New-York, malgré des frais de réfection considérables, la Compagnie des Téléphones n'a pas hésité, sur la demande de l'Association des commerçants, à substituer à ses anciens tarifs unitaires ou forfaitaires une taxe proportionnelle...

Il serait à souhaiter que, conjointement au projet d'amélioration de notre réseau téléphonique, on déposât un projet de diminution des tarifs. Cette question est, en effet, aussi importante pour le public que celle de la réfection du matériel : *elle a, du reste, été comprises dans le programme des améliorations à réaliser élaboré par l'Association des Abonnés au Téléphone.* Celle-ci demande la réduction, pour les réseaux des grandes villes, du prix de l'abonnement (avec maximum de 400 francs); réduction qui pourrait être réalisée par la substitution au tarif forfaitaire actuel, soit du tarif forfaitaire *gradué*, soit du système des conversations taxées, ce qui serait peut-être préférable, car le téléphone serait ainsi vraiment mis à la portée de tous.

Le projet de loi déposé à la Chambre des députés propose d'exploiter le réseau téléphonique français d'après le système adopté à New-York et par les principaux réseaux des Etats-Unis, et qui est bien supérieur au nôtre, puisqu'il n'exige pas plus de six à sept secondes de délai entre l'appel du demandeur et la réponse de l'employé, et que dix secondes suffisent ensuite pour être mis en communication avec le correspondant demandé.

M. Reyner expose ensuite la partie technique du projet de loi, dont nos lecteurs connaissent l'économie.

Toutes ces améliorations reposent sur la modification de la distribution électrique. Dans le système américain, celle-ci est entièrement localisée au bureau central; il y a donc suppression complète des piles installées à chaque poste d'abonné. Notre projet de loi propose de réduire l'emploi de la batterie centrale à la manœuvre des signaux d'appel et de fin de communication; et de maintenir les piles primaires aux postes d'abonnés.

Après avoir montré que l'Administration a eu tort de ne pas adopter intégralement le système américain, et de conserver les piles primaires des abonnés, l'auteur conclut :

Les frais de premier établissement qu'entraînera la réfection de notre réseau téléphonique sont considérables; en voici le résumé tel que l'indique le projet de loi :

Dépenses résultant des lois votées..	15.197.104
Dépenses résultant du projet de loi déposé le 28 novembre 1902.....	1.216.000
Dépenses nouvelles de premier éta- blissement	26.222.760
Total.....	42.635.864

Malgré l'importance du capital engagé, il est à craindre que les communications restent aussi défectueuses que par le passé et qu'il en soit ainsi jusqu'au jour où l'on se décidera à opérer une TRANSFORMATION RADICALE D'APRÈS UN SYSTÈME COPIÉ SUR CEUX DE L'ÉTRANGER, QUI DONNENT TOUTE SATISFACTION AUX ABONNÉS AU DOUBLE POINT DE VUE DE LA RÉDUCTION DES TARIFS ET DE LA RAPIDITÉ DES COMMUNICATIONS. Ce jour heureux luira-t-il bientôt ? Au train dont vont les choses, il est permis d'en douter, et il est probable que bien des ministres et des sous-secrétaires d'Etat se succéderont avant que les Parisiens soient aussi favorisés que les habitants de Chicago. Il est vrai que, de l'autre côté de l'Atlantique, le téléphone n'est pas une institution d'Etat; c'est, sans doute, ce qui a permis à la Compagnie « Illinois Telephone and Telegraph Construction » d'abord de réaliser de jolis bénéfices, puis de placer des conducteurs dans tous les immeubles des rues constituant le quartier commerçant. Tous les locataires de ce quartier privilégié ont ainsi été dotés gratuitement d'un circuit et d'un appareil à compteur; libre à eux d'en user, mais ils auraient tort de se priver de cette ressource, puisque les conversations sont taxées à raison de 0 fr. 25 et que la perception est effectuée jusqu'à concurrence d'une somme de 85 dollars au delà de laquelle l'usage de l'appareil devient gratuit.

Nous aurions encore à signaler nombre de perfectionnements s'appliquant à la téléphonie et qui sont en cours de réalisation, par exemple l'utilisation des ondes hertziennes pour la téléphonie sans fil et l'emploi de la machine à écrire ou télé-encryptographe et du phonographe pour l'enregistrement, à distance, des messages télégraphiés ou téléphonés. Nous nous bornerons à mentionner le poste téléphonique en plein air qui, toujours en Amérique, rend de grands services dans les agglomérations populeuses des grandes villes. Les recettes étant la meilleure constatation du succès, il suffit de dire que quelques-unes de ces installations populaires ont donné un produit de 250 dollars, soit 1.250 francs, par mois. On a constaté, en outre, que l'établissement de ces postes en plein air a amené la suppression partielle de l'utilisation des postes téléphoniques ordinaires par d'autres personnes que les abonnés titulaires de ces postes, ce qui a produit un supplément de recettes pour la Compagnie.

Ces postes en plein air ont été installés dans di-

verses cités, on compte aussi quelques installations rurales, mais la principale application en a été faite à Bridgeport, dans le Connecticut, où on rencontre les postes de plein air à chaque coin de rue. Ces nouveaux appareils ressemblent aux avertisseurs d'incendie que nous connaissons ; la porte est dépourvue de clef, elle s'ouvre et se ferme automatiquement. A l'intérieur de la boîte on trouve l'appareil téléphonique et un annuaire ; la communication s'établit, d'après le principe américain, par simple décrochement du récepteur. Quelquefois, ces postes, au lieu d'être montés sur piliers, sont fixés à des poteaux télégraphiques ou téléphoniques. Dans quelques localités, les autorités municipales ont refusé l'autorisation de placer ces appareils dans les rues parce que celles-ci sont déjà fort encombrées, on les a alors installés dans un des établissements où le public a libre accès. On a également proposé de les substituer aux avertisseurs d'incendie et aux postes d'appel de la police ; dans ce cas la Compagnie se charge de faire les transmissions utiles aux pompiers, à la police ou aux services d'ambulanciers, sans percevoir le montant de la conversation.

Une semblable installation serait certainement bien accueillie par la population de nos grandes villes, mais ce serait trop demander que d'espérer voir la transformation de notre réseau téléphonique poussée jusqu'à ce point d'extrême perfectionnement !...

ALBERT REYNER.

UN EXEMPLE A SUIVRE

Monsieur le Président,

Les difficultés des communications téléphoniques augmentant sans cesse, nous avons pris la décision de faire relever les principaux incidents auxquels elles donnent lieu et d'en envoyer une copie au Directeur des Postes et Télégraphes.

Nous estimons que, si tous les abonnés groupaient les faits précis au lieu d'adresser des réclamations générales, devant un tel désarroi dans les services que révéleraient ces faits, le mouvement produit par les réclamations des abonnés aurait plus de chance d'aboutir à un résultat utile.

A titre d'indication, nous vous donnons copie de notre lettre à M. le Directeur des Postes et Télégraphes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre parfaite considération.

*
* *

Monsieur le Directeur des Postes et
Télégraphes, Services Téléphoniques,
103, 105, rue de Grenelle, Paris.

Monsieur le Directeur,

Depuis quelque temps les communications téléphoniques deviennent pratiquement impossibles. Pour vous en donner un aperçu nous faisons relever chaque jour, non pas toutes les irrégularités que nous rencontrons dans le service, mais quelques-unes, et les plus longues attentes que nous sommes dans l'obligation de subir avant d'avoir une réponse quelconque à nos appels.

Nous vous donnons ci-après le résumé de quelques faits que nous avons consignés sur le service téléphonique.

Le 23, communication coupée à 1 h. 45.

Le 23, communication coupée à 1 h. 50.

Le 24, communication coupée avec Chartres à 1 h. 45.

Le 25, communication coupée à 9 h. 25 avec le 144-62.

Le 25, communication coupée à 11 h. $\frac{1}{2}$ avec le 128-12.

Le 25, avons sonné de 10 heures à 10 h. 15 sans obtenir de réponse du bureau de quartier.

Le 26, communication coupée à 9 h. avec le 143-96.

Le 9, communication coupée à 10 h. 35 avec le 134-67.

Le 14, communication coupée à 4 h. avec le 265-16.

Le 15, communication coupée à 2 h. 15 avec le 414-52.

Le 17, communication coupée à 10 h. $\frac{1}{2}$ avec le 404-28.

Le 18, nous avons sonné de 9 h. 45 à 10 h. 35 sans avoir de réponse. Ayant fait une réclamation au chef de bureau (rue Chaudron), et lui ayant demandé le 119-11, cette communication ne nous a pas été donnée.

Le 20, nous avons demandé le 525-95 à 3 h. 45, 3 h. 50, 4 h. 10 et 4 h. 15, sans pouvoir obtenir la communication. Ce n'est qu'à 4 h. 37 que la surveillante a pu nous la donner.

Le 21, à 8 h. 35, communication coupée avec le 406-55.

Le 21, avons sonné notre bureau (rue Chaudron) de 10 h. 45 à 11 h. sans obtenir de réponse.

Le 21, avons sonné de 3 h. 25 à 3 h. 40 sans avoir de réponse de notre bureau.

Le 22, avons sonné de 8 h. 20 à 9 h. 05 sans avoir de réponse. Le chef de bureau nous promet d'envoyer un ouvrier pour vérifier nos appareils.

Le 22, avons sonné de 3 h. 40 à 4 h. sans obtenir de réponse de notre bureau.

Le 22, communication coupée à 11 h. 10 avec le 145-11.

Le 22, à 6 h. du soir, nous n'avions pas vu l'ouvrier que devait nous envoyer le chef de bureau de notre quartier (rue Chaudron).

Le 23, 2 heures, à l'heure que nous vous écrivons l'ouvrier que nous attendons n'est pas encore venu.

Croyez, Monsieur le Directeur, que cette liste est très incomplète, et pour peu que le mal continue à s'aggraver, il faudra renoncer à se servir de votre service téléphonique.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Tribune des Abonnés

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli copie de la lettre que nous avons adressée hier à M. le receveur du bureau n° 22, rue de Provence.

Nous pensons qu'elle sera de nature à intéresser les lecteurs de votre bulletin et vous prions d'agréer, M. le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Comptoir industriel et colonial, A. CHAUMIÉ.

Voici la lettre que notre adhérent nous a communiquée. On verra que l'Administration des téléphones possède toujours dans son répertoire des chinoïseries inédites et originales qui font honneur à l'imagination des ronds-de-cuir.

Monsieur le Receveur des postes et télégraphes, bureau n° 22, Paris.

Nous avons eu l'honneur de recevoir l'avis recommandé que vous nous avez adressé en date du 16 courant pour nous rappeler que nous avions omis de verser à votre bureau le jour même, une somme de 0.25 (vingt-cinq centimes), pour abonnement au réseau téléphonique, et nous informer que si dans le délai de cinq jours nous n'avions pas effectué ce paiement important, l'usage de nos appareils serait suspendu, en application de l'article 37 de l'arrêté du 8 mai 1901.

Nous nous empressons de déférer à votre désir, et, afin de vous éviter la peine de nous appliquer rigoureusement l'article 37, nous nous faisons verser par le porteur la somme de vingt-cinq centimes.

Permettez-nous cependant, Monsieur le receveur, de vous faire observer que votre personnel aurait pu s'épargner la peine de nous adresser ce rappel, ce qui aurait évité en même temps aux contribuables (et nous en sommes) une dépense bien inutile.

Nous croyons faire œuvre utile et rendre service à l'Administration en adressant aujourd'hui même copie de notre lettre à l'Association des Abonnés au Téléphone.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur, l'assurance de notre considération très distinguée.

COMPTOIR INDUSTRIEL ET COLONIAL.

*
* *

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser copie de la lettre que j'envoie à M. Marcel Sembat.

La modification que je préconise ne serait pas spéciale au téléphone, mais puisqu'elle concerne l'administration postale elle présente cependant un certain intérêt, car le désordre que je signale dans le télégraphe existe à n'en pas douter également dans le téléphone, puisque c'est le même M. Bérard qui préside avec la même incapacité les postes et les télégraphes et téléphones.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

G. DEVAUX.

*
* *

Monsieur le Député,

Vous avez toujours étudié avec tant d'autorité et de persévérance les fonctionnements postaux que je me permets de vous signaler une petite réforme qui, rien qu'à Paris, rendrait disponibles vingt-cinq ou trente employés.

En août dernier, je reçus de Sicile une dépêche très mal transmise ; j'adressai une réclamation à l'administration des Postes, et l'on me fit déposer 2 francs pour recherches, ce dépôt devant m'être remboursé s'il y avait eu erreur.

Au bout d'un mois, je reçus une lettre rectifiant l'erreur commise, quant au remboursement, il n'en était pas question.

Je me rendis au bureau, et l'on me répondit qu'il n'y avait qu'à adresser une demande au Directeur, ce que je fis immédiatement.

Je reçus alors la visite d'un jeune télégraphiste qui venait me réclamer :

La dépêche originale ;

La lettre reconnaissant l'erreur de l'Administration.

Je fis alors causer le jeune télégraphiste, qui m'avoua que pour le remboursement de 2 francs, j'allais mettre en mouvement de vingt-cinq à trente employés.

Un mois environ après, je fus avisé que je pourrais me présenter au bureau pour toucher mes 2 francs ; mais je n'étais pas au bout de mes peines ; il manquait l'original de la dépêche et la lettre rectificative, et, pour les retrouver, je dus adresser une nouvelle demande.

Pourquoi toutes ces paperasseries, alors qu'il serait si simple, lors de l'envoi de la lettre où se trouve rectifiée l'erreur de transmission, d'ajouter ces mots :

« Vous pouvez donc, M. , vous présenter au bureau de poste, où l'on vous remettra vos 2 francs. »

Vous me direz, Monsieur le Député, que c'est une bien petite réforme, cependant, si, à Paris, elle rendait disponibles vingt-cinq ou trente employés, et autant pour les grandes villes de province, cela ferait cinquante ou soixante employés qui pourraient faire un autre travail bien plus utile, et à seulement 1.500 francs par an, cela représente de 75 à 90.000 francs.

Si je vous signale cette amélioration, c'est parce que je l'ai découverte ; il y en aurait probablement une foule d'autres ; mais M. Bérard est bien plus occupé à inaugurer des mairies, des écoles ou des tramways, toutes choses n'ayant qu'un bien lointain rapport avec les postes, qu'à améliorer l'Administration qu'il est soi-disant diriger, mais qu'il ignore complètement.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma profonde considération.

*
* *

Monsieur le marquis de Montebello, président
de l'Association des Abonnés au Téléphone,
Paris.

Monsieur,

Membre de la ligue des victimes du téléphone, je viens vous demander, Monsieur et cher Président, si l'Administration de M. Bérard, dit le Grand Alexandre, a le droit de percevoir le prix de l'abonnement d'un service téléphonique du jour de la signature de l'abonnement ou seulement à dater du jour où l'appareil est enfin posé et en état de fonctionner, ce qui est bien différent.

Ayant transféré mes bureaux au 16 de la rue Vivienne, j'ai signé, en effet, un abonnement le 18 janvier ; le 20, un « ouvrierier » de M. Bérard est venu chez moi, a apporté les piles et s'en est allé ; le 24, un autre « ouvrierier » du même M. Bérard est venu, il a examiné les fenêtres et les murs et a secoué la tête d'un air entendu en disant : « Je reviendrai dans l'après-midi et vous pourrez téléphoner aussitôt ; le travail n'est pas long », puis il est parti, mais il n'est pas revenu. Le 26, un troisième « ouvrierier » du grand Alexandre qui préside aux destinées de cette macédoine qu'est devenu notre service postal, a daigné poser un petit morceau de fil, et, après dix minutes d'un travail qui a certainement épuisé ses forces administratives, il s'est retiré en disant : « Tout sera terminé maintenant dans une demi-heure environ. »

Nous sommes le 27 et samedi, la nuit tombe, — la pluie aussi, — et moi, comme sœur Anne, je guette à la fenêtre l'envoyé de M. Bérard et ne vois rien venir ; et, pendant ce temps, l'abonnement court, court toujours et je paie audit M. Bérard 1 franc 33 par jour pour pouvoir..... ne pas téléphoner.

Si j'étais un sage, voire même un philosophe, je me dirais qu'une fois l'appareil posé je ne pourrais guère téléphoner davantage, les demoiselles Bérard ne répondant pas, le plus souvent, aux appels désespérés de la sonnerie ; à moins cependant qu'elles n'aient le temps et..... elles ne l'ont pas toujours. Mais, je ne suis pas un sage, et encore moins un philosophe, et puis, dois-je l'avouer, il m'est pénible de donner 27 sous par jour à un personnage aussi huppé que M. Bérard. Ces 27 sous, que je paie pour un service qu'on ne me rend pas, je préférerais en faire cadeau à de pauvres diables qui n'ont point eux de riches prébendes pour vivre.

Que dois-je faire pour obtenir mes dix fois 27 sous dont je suis décidé à ne pas faire cadeau à l'Administration que l'Europe a cessé de nous envier ? Allo ! allo !

Monsieur et cher Président, tirez-moi d'embarras et donnez-moi un conseil.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Signé : TUMIN.



REMISES A NOS ADHÉRENTS

Accessoires de cotillon

C. Lafon (Au Cotillon universel), 120, rue Amelot, tél. 263-26. — Remise de 10 %.

Agences commerciales

R. de Beaulincourt (Excel Trading Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55. — Remise sur les achats faits par son entremise.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Appareils de protection

Fescourt, constructeur, 75, rue de l'Abbé Groult, tél. 716-38. — 10 %.

Appartements à louer

M^{me} Bourgeois, grands appartements meublés, 52, rue François I^{er} (Champs-Élysées), tél. 675-86.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Automobiles et vélocipèdes

G. Coulon, 86, rue Chevallier (Levallois-Perret). Pièces détachées pour la vélocipédie, machines complètes : 5 %.

Grand garage de l'Etoile, 252, faubourg Saint-Honoré. — Achats, ventes, locations, réparations. Interprètes. — Prix spéciaux aux membres de l'Association.

Agence parisienne de la marque Cottareau, 6, rue Poisson, tél. 553-55. — 15 % sur cycles.

Kléber-Forest, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél. 586-92. — 10 %.

Agriculture

Grand couvoir de la Seine, 20, avenue de Courbevoie (Asnières), tél. 166. Spécialité de poussins et canetons. — Remises.

Articles de pêche

J.-B. Charbonnier, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

Bandages, Bas varices, Ceintures

Docteurs Marie frères, 168, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.

J. Lagny, fabricant breveté S. G. D. G., 26, avenue de Neuilly (Neuilly-Paris), tél. 552-22. — 10 %.

Bières

Albert Roche, 17, rue Mathis, tél. 431-51. — 10 %.

Bronzes d'art

Pinèdo, 137, rue Vieille-du-Temple, tél. 319-13. — 10 %.

P. Gabreau, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de Barye-Jacquemart, etc.

Cafés, thés, chocolats

Caviezel, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.

Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

Compagnie Française des produits « Fixator », 4, rue de Mondovi, tél. 233-40. — 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».

Chapellerie, cannes, parapluies

Clément (Chapellerie anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Couverture, plomberie

Gruin, 40, rue de Malte, tél. 931-66. — 10 % (excepté sur les métaux).

Déménagements

L. Delagrance, 209, rue de Crimée, tél. 413-72. — 5 %.

Mossard, 70, rue Fazilleau (Levallois-Perret), tél. 27. — 5 %.

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

Enfileuses de perles fines

G. Tournoud, 7, rue de la Michodière. Exécute aussi les travaux au domicile des clients sur demande ; tél. 277-54. — 5 % sur tous les articles.

Fournitures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Huiles et graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et robinetterie

E. Poincet (L'Hygiène moderne), 20 et 27, rue de Cottes, tél. 905-83. — 10 %.

Location de voitures

L. Avilable, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machines à écrire

H. Lhuguenot, 9, rue du Louvre, tél. 321-23. — 15 % sur les machines neuves et les appareils à reproduire l'écriture.

Péray (machines Manhallan), 1 bis, rue Bleue, tél. 308-84. 10 %.

Machines à glace

Eug. Clar, constructeur, 70, rue Saint-Lazare, tél. 134-54. — Remise spéciale.

Masseurs

P. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Moteurs-Canots

Dalifol et C^{ie}, Ile de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

R. Bessan, 66, rue Turbigo, tél. 312-84. — 10 %.

R. Marchand, 86, rue des Martyrs, tél. 581-98. — 5 %.

Pharmacies

Fiévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

H. Rogers (Grande pharmacie du Bois de Boulogne), 130, avenue de Neuilly (Neuilly-sur-Seine), tél. 298. — 10 %.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Cail-lou), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

C. Jacob (pharmacie Langlebert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 300-73. — 10 % (sauf sur spécialités étrangères à la maison, eaux minérales, acide borique).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.
Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamp, tél. 684-51. — 7 fr. 50 %.

Pose, nettoyage et garde de tapis

Chevalier, 3 bis, rue Blotière, tél. 715-56.

Pulvérisateurs

Ch. Vaast, 22, rue de l'Odéon, tél. 810-36. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

Restaurants

Restaurant Louis, 4 bis, rue Michel-Chasles, tél. 915-89. — 5 %.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 10 % au comptant.

THÉÂTRES

Théâtre Cluny, boulevard Saint-Germain, tél. 807-76. — 50 % aux fauteuils d'orchestre de première et deuxième série.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Facilités données aux Voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans.

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclusivement des billets d'aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations balnéaires de : Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Balz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Chateaulin.

En vue de faciliter les déplacements la Compagnie délivre du samedi, veille de la fête des Rameaux (inclus), au 1^{er} octobre (inclus) aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, de toute station du réseau, pour les stations balnéaires dénommées ci-dessus distantes d'au moins 125 kilomètres de la station de départ.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix est ainsi fixé :

Pour les trois premières personnes, prix des billets aller et retour ordinaires dont la délivrance est prévue au paragraphe 1^{er} du tarif spécial G. V. n° 2.

Pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième réduction de 50 % sur le prix des billets simples, applicable aux trajets d'aller et retour.

Le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée

de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de deux mois et part du jour de la délivrance des billets, ce jour non compris, elle peut être prolongée d'un mois moyennant le paiement d'un supplément de 20 % du prix du billet. Toutefois la date d'expiration de la validité des billets précités ne peut en aucun cas dépasser le 15 novembre à minuit (nuit du 15 au 16 novembre).

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Livrets de voyages internationaux à itinéraires facultatifs aux Echelles du Levant et sur les chemins de fer européens.

On peut se procurer, dans les bureaux de la Compagnie des Messageries maritimes, à Paris, 14, boulevard de la Madeleine, des livrets de voyages circulaires ou d'aller et retour à itinéraires facultatifs comportant, soit exclusivement des parcours maritimes sur les lignes de la mer Méditerranée et de la mer Noire desservies par ses paquebots, soit, simultanément avec ces parcours, un trajet à effectuer sur les réseaux de la plupart des chemins de fer européens.

Exposition nationale coloniale à Marseille.

Pour faciliter aux voyageurs la visite de l'Exposition coloniale qui doit avoir lieu à Marseille d'avril à novembre 1906, la Compagnie P.-L.-M. délivrera pour Marseille, dans toutes ses gares, du 20 avril au 15 novembre 1906, des billets d'aller et retour individuels et des billets de famille, à prix très réduits, valables 10 jours, avec faculté de prolongation de deux périodes de cinq jours moyennant supplément.

Voyages circulaires à itinéraires facultatifs sur le réseau P.-L.-M.

La Compagnie délivre toute l'année, dans toutes les gares, des carnets individuels ou de famille pour effectuer, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, des voyages circulaires à itinéraires tracés par les voyageurs eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Les prix de ces carnets comportent des réductions très importantes, qui peuvent atteindre, pour les carnets de famille, 50 0/0 du tarif général.

La validité de ces carnets est de 30 jours jusqu'à 1.000 kilomètres ; 45 jours de 1.501 à 3.000 kil ; 60 jours pour plus de 3.000 kil. Elle peut être prolongée dix fois de moitié moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du carnet.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Pour se procurer un carnet individuel ou de famille il suffit de tracer sur une carte, qui est délivrée gratuitement dans toutes les gares P.-L.-M., les bureaux de ville et les agences de voyages, le voyage à effectuer, et d'envoyer cette carte 5 jours avant le départ à la gare où le voyage doit être commencé, en joignant à cet envoi une consignation de 10 fr. — Le délai de demande est réduit à deux jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Voyage d'excursions aux plages de la Bretagne

Tarif G. V. n° 5 (Orléans).

Du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursions aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours.

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} classe, 45 fr.; 2^e classe, 36 fr.

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

Faculté de prolongation de la durée de validité moyennant supplément.

En outre, il est délivré au départ de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus, et inversement des billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classe réduits de 40 %, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

PRIME absolument gratuite

OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
(GARE SAINT-LAZARE)

et l'Association, nous pouvons offrir gracieusement à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

PHOTOGRAPHIE D'ART
ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
(GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85

TÉLÉPHONE 428-67.

GEORGES DEGUELDRE

TÉLÉPHONE 428-67.

CHARLEROI

Gailetterie extra, les 1.000 kil.	67
Gailetin " "	68
Gailetterie, 1 ^{re} qualité . . .	65
Gailetin " "	66
Anthracite anglais extra, pour Salamandre.	70
— belge, 1 ^{re} qualité . . .	63
Charbon Charleroi, extra, pour calorifères.	60
1 ^{re} et 2 ^e qualités . . .	56

CHARBONS pour CALORIFÈRES à basse pression

Gailetin anthracite anglais . .	65
— — belge . . .	58

PRIX SPÉCIAUX
pour commandes importantes.

Bureaux : 29, rue Bouchardon (10^e)

Chantiers à Aubervilliers

Reliés aux voies ferrées et navigables.

Anthracite Anglais

DU PAYS DE GALLES

Spécialement recommandé.

Un escompte de 3 0/0 sera réservé aux adhérents de "l'Association des Abonnés au Téléphone" pour tous achats au-dessus de 50 fr.

EXPÉDITIONS PAR WAGONS DIRECTEMENT DES MINES

Bois, Cokes, etc.

Boulets, gros ou petits, les 1000 k.	53
Briquettes à trous, le mille . .	56
Bois de Bourgogne, as., 2 traits.	49
— — — 3 —	51
Margotins, le cent.	8
Ligots résinés, le cent.	7
Cokes de Gaz, Compagnie Parisienne	
N° 0, l'hecto.	2 »
N° 1, —	1.95
Gros coke	1.80

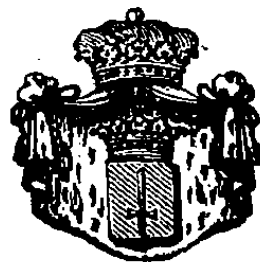
TARIF SPÉCIAL POUR IMMEUBLES

P.-S. — Un Représentant est envoyé sur demande.

TÉLÉPHONE

116-06

MONTÉBELLO



CHAMPAGNE

TÉLÉPHONE

116-06

G. LECOCQ, Agent Général, 22, rue de la Michodière, PARIS